

LE MOIS DE CHA

LE
MOIS DE

CHA ‘ABANE

C’est

un mois d’abondance, de biens, de bénédictions et de rémissions des péchés. C’est aussi le mois où l’on doit multiplier les salutations sur le prophète suite au hadith connu : “ Rajab est le mois de Dieu, Cha‘abane est mon mois et Ramadan est le mois de ma communauté ”. Allah Très haut a dit : “ Certes qu’Allah répand Ses Salutation ainsi que Ses anges sur le prophète, Ô Croyants appelez de vos bénédictions et de vos salutations sur le prophète ”, Coran 33, v. 56. L’expression des Salutations, sur notre prophète, de la part de notre Seigneur est sacralité. De la part des anges, elle est la marque d’un insigne honneur et de la part de la communauté le droit à l’intercession.

Le

prophète a dit : “ Celui qui fait appel aux Salutations sur moi une seule fois, Allah répandra ses bénédictions par dix fois sur lui ”.

Tout

croyant avisé, au cours de ce mois, se doit d’éviter de se laisser distraire, car ce mois annonce celui de Ramadan. Aussi est-il recommandé au cours de ce mois de faire pénitence pour tous les péchés encourus, de ne point laisser échapper cette occasion bénie et d’appuyer ses demandes par l’intercession de celui à qui a été donné le privilège de ce mois, que les Salutations, Grâces et Bénédictions d’Allah sur lui.

Le

prophète a dit à ‘Abdullah Ibn ‘Omar : “ Saisis cinq occasions avant [que] cinq [ne se présentent] : Ta jeunesse avant ta vieillesse, ta santé

avant tes maladies, ta situation confortable avant ta gêne, ton temps libre avant ton emploi et ta vie avant la mort ”

Allah

Très haut a dit : “ Et Ton Seigneur crée ce qu’Il veut et choisit… ” Coran 28, v. 68. Il nous a été rapporté que notre Seigneur de toutes sortes de choses créées, Il en a choisi quatre puis de ces dernières il en a élu une. Du monde angélique il en a choisi quatre : Jibrîl, Mikâïl, Israfil et Azraïl et il en a élu un seul de ces quatre, Jibrîl. Des prophètes, Il en a choisi quatre : Ibrahim, Mousa, Aïssa et Mohammed et Il a élu Mohammed – Salutations et Paix d’Allah sur eux. Des lieux de prières, Il en a choisi quatre : La Mosquée Sacrée à Makkah, la Mosquée de Jérusalem, la Mosquée du Prophète à Médine et la Mosquée du Mont Sinaï et il a élu celle de Makkah. De tous les jours, Il en a choisi quatre : le premier jour de la fin de rupture du jeûne du mois de Ramadan (‘Id al fitr), le jour du Sacrifice (‘Id al adha), le jour de ‘Arafat et le jour de ‘Achourah (dixième jour du premier mois de ‘année lunaire) et Il en a élu celui de ‘Arafat. Des nuits, Il en choisi quatre : la nuit de ‘Barâ-ah’’ (la mi-cha‘abane), la nuit du Destin, la nuit du vendredi et la nuit de fête et Il a élu la nuit du Destin. Des montagnes, Il en a choisi quatre : Uhud, Mont Sinaï, Likâm et les Monts Liban et Il a élu le Mont Sinaï. Des fleuves, Il en a choisi quatre : ‘Amou Darya, le Syr Darya, ‘Euphrate et le Nil et Il a élu ‘Euphrate. De même, parmi les mois, Il en a choisi quatre : Rajab, Cha‘abane, Ramadan et Muharram et Il a élu Cha‘abane. Dans un hadith rapporté par Anas, le prophète – Salutations et Grâces d’Allah sur lui – a dit : “ La prépondérance du mois de Rajab sur tous les autres mois c’est comme la prépondérance de la Parole divine sur toute autre parole et ‘importance de cha‘abane sur tous les autres mois c’est comme ma considération par rapport aux autres prophètes et le prestige de Ramadan sur tous les mois c’est comme la Grandeur de notre Seigneur sur toutes ses créatures ”.

En

une tradition rapportée, Aïcha, la mère des croyants, a dit : “ … le plus que le prophète aimait jeûner c’était pendant le mois de Cha‘abane… ” et quand on interrogea ‘Envoyé d’Allah sur le meilleur moment pour jeûner, il répondit : “ Le mois de Cha‘abane par considération pour Ramadan ”. Rappelons, d’autre part, que c’est au cours de ce mois que se tient la nuit dite de ‘‘ Barâ-ah ’’, qui est la nuit de la mi-Cha‘abane. Dans le saint Coran, Allah Très haut dit : “ Ha Mim, Par le Livre Explicite, Nous ‘avons révélé par une nuit bénie. Durant laquelle tout ordre de sagesse est tranché ” Chap. 44, v. 1 à 4. Il s’agit de la nuit de la mi-Cha‘abane(où le Coran est descendu dans le Ciel de ce monde avant d'être révélé au prophète, la nuit du Destin). C’est ce qu’affirment la plupart des commentateurs. Notre Seigneur a qualifié beaucoup de choses dans Sa Révélation par le mot ‘‘ Béni ’’. C’est ainsi qu’Il a appelé ‘eau de pluie bénie “ Et Nous avons descendu du ciel une eau bénie… ” chap. 50, v. 9, de même Il a nommé ‘olivier, arbre béni “ d’un arbre béni, ‘olivier … ” chap. 24, v. 35, Il a aussi désigné Jésus par béni “ Et Il m’a fait béni où que je sois… ” chap. 19, v. 31, le sanctuaire sacré de la Ka‘bah fut aussi appelé béni “ Certes que le premier temple construit aux hommes c’est celui qui se trouve à Bakkah béni… ” chap. 3, v. 96, comme Il a désigné la nuit de ‘‘Barâ-ah’’ou mi-Cha‘abane par nuit bénie, car c’est une nuit de miséricorde, de bénédictions et de pardons pour les humains

A

propos du verset “ Durant laquelle tout ordre de sagesse est tranché ”, ‘Ikrimah rapporte que c’est en cette nuit (mi-cha'bane, laylat al-bara'ah)qu’est fixé le cours du destin de ‘Univers en matière de grands événements, de part de subsistance, de démographie et de décès.

Une

Tradition nous édifie comment le saint prophète accueillait ce mois. Il nous a été rapporté qu'il disait : « Ô Dieu accorde-nous durant ce mois la vertu, la prospérité et donne nous la santé afin que nous puissions continuer jusqu'à Ramadan »;

C'est

ainsi qu'il est de tradition de célébrer cette nuit (mi-cha'bane, laylat al-bara'ah) par des invocations et des prières. Dieu ne nous dit-Il pas : « Invoquez-Moi, Je vous exaucerai », Chap. 40, v. 20 et un hadith souligne que « l'invocation efface les écrits du Destin ». Dans le Coran, chapitre 13, v. 39, Dieu dit « Allah efface ce qu'Il veut et aussi Il confirme, et chez Lui se trouve l'Archétype de l'Écriture ». L'imâm An-nawawi dans son commentaire des quarante hadith-s nous rapporte que le fils de sidna « Omar disait dans ses invocations : « Seigneur, si Tu m'as consigné dans Ton Livre parmi les malheureux, efface-le et consigne-moi parmi les bienheureux ».

Pour

ce qui est des prières surrogatoires faites au cours de cette nuit, il est recommandé, après la dernière prière canonique de la nuit, de faire cent rak'at, c'est à dire cinquante prières de deux cycles chacune et de réciter au cours de chaque rak'at ou cycle dix fois le chapitre 112 (Al-ikhâlâs), ce qui fait un total de mille. Le lendemain, un jeûne sera accompli par le croyant, de même qu'il est bon de jeûner le dernier lundi de ce mois.

par Mohammed Jamîl CHERIFI

xx